

Aux membres du comité du SYVICOL

Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

lundi le 7 juillet à 12h00 au siège du syndicat.

Ordre du jour :

1. Projet de loi n°8480 modifiant 1° la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs ; 2° la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; 3° la loi modifiée du 21 décembre 2009 relative au régime des permissions de voirie ; 4° la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
2. Projet de règlement grand-ducal déterminant les travaux non soumis à autorisation de construire ou soumis à une déclaration de travaux auprès du bourgmestre
3. Projet de règlement grand-ducal déterminant les constructions et aménagements soumis à une procédure allégée
4. Projet de loi n°8507 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 1008 relative à l'eau
5. Proposition de loi n°8533 portant modification 1° de la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'Éducation ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ; 2° de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental
6. Proposition d'un membre effectif et d'un membre suppléant représentant au sein de la commission consultative des programmes de l'enseignement muscial
7. Rapport sur les réunions régionales « Kommt schwätzt mat ! »
8. Rapport sur les activités du bureau
9. Divers



Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 20 juin 2025
Pour le bureau du SYVICOL,

La secrétaire,
Elisabeth Becker

Le président,
Emile Eicher